

# La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 14 NOVEMBRE 1890

C. A. CHÈNEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

FEUILLETON

LES DEUX SŒURS.

QUATRIÈME PARTIE

VII

(Suite.)

Le prince était beaucoup plus âgé qu'elle, mais il possédait une immense fortune. Il la demanda en mariage ; elle n'avait qu'une modeste naissance, elle accepta. Comme beaucoup de jeunes filles sans expérience et qui ne savent rien de la vie, elle fut éblouie par l'étalage du luxe, des grandeurs et des pompes que le grand seigneur russe fit miroiter devant ses yeux. Elle ne se plaignit pas de lui, au contraire ; il l'a rendu très heureuse ; il est vrai qu'il l'adorait, qu'il en était fou... Je comprends cela, car, moi-même, parfois, je me demande si ce que j'éprouve ne ressemble pas un peu à de la folie.

— Mon cher Maurice, dit Georges gravement, j'ai aimé une fois dans ma vie, il est probable que je n'aimerai plus jamais.

— Oh ! fit Maurice gaiement, nous verrons cela.

— Tu crois donc qu'on peut aimer deux fois, Maurice ?

Le jeune homme tressaillit.

— Oui, répondit-il, j'en suis sûr.

Georges ne remarqua point que sa voix avait légèrement tremblé.

— Je te dis donc que j'ai aimé une fois, reprit le capitaine ; j'étais jeune, je n'avais pas vingt ans... Eh bien, Maurice, ne sois pas étonné de ce que tu éprouves, j'étais absolument ainsi. Vois-tu, je ne comprends pas l'amour s'il ne communique point à l'esprit une sorte de délire. Eh ! mon cher Maurice, quand il en est autrement, ce n'est pas l'amour !

— Georges, tu as raison et tu me rassures.

— Aime donc, Maurice, s'écria le capitaine avec un peu d'exaltation, et puisque tu as le bonheur d'être aimé soit fou d'amour !

Après ces paroles, ils firent une vingtaine de pas en gardant le silence.

— Y a-t-il longtemps que tu n'as vu notre ami Jacques Sarrue ? demanda tout à coup l'officier.

Maurice éprouva une sensation douloureuse.

— Très longtemps, répondit-il.

— Est-ce qu'il ne vient pas te voir ?

— Il n'est jamais venu ici.

— Quoi ! fit Georges avec surprise, Sarrue n'a pas répondu à tes invitations ?

— Je n'ai pas invité Jacques Sarrue à venir me voir.

Georges s'arrêta brusquement et son regard étonné se fixa sur le visage de Maurice.

— Ah ! ça, dit-il, est-ce que tu as eu à te plaindre de Jacques Sarrue ?

— Nullement, répondit Maurice. — Oh ! une idée monstrueuse me passe dans la tête, mais je la repousse avec horreur.

Ce fut le tour de Maurice d'être étonné.

— Que veux-tu dire ? demanda-t-il.

— Non, c'est absurde, cela ne saurait être.

— Georges, explique-toi.

— C'est impossible, n'est-ce pas ?

— Quoi ? qu'est-ce qui est impossible ?

— Que la fortune ait changé à ce point le cœur de Maurice Vermont, qu'il soit capable de dédaigner, de repousser un ami pauvre.

— Oh ! tu n'as pas cette pensée ! s'écria Maurice.

— Elle m'est venue, répliqua Georges ; mais je me suis dit en même temps que c'était absurde, impossible... Pourtant, Maurice, j'ai le droit d'être surpris ; entre Jacques Sarrue et nous il y a eu un serment : tu ne peux l'avoir oublié.

— Je n'oublie jamais rien, Georges.

— Je le crois ; mais ce serment est un lien qui nous lie tous les trois. Etre fidèle à l'amitié, comme on l'est à son Dieu, à sa patrie, à sa femme, à ses devoirs, est également une question d'honneur. Maurice, je te le demande encore, Jacques Sarrue a-t-il démerité ? Jacques Sarrue n'est-il plus digne de ton amitié et de la mienne ?

— Je t'ai déjà répondu que je n'avais rien à reprocher à Jacques Sarrue.

— Alors, pourquoi ne le revois-tu pas ? pourquoi ne vient-il pas ici ?

— Lorsque je suis revenu à Paris l'année dernière, j'ai voulu le voir ; je suis allé à Montmartre ; il ne demeure plus rue Berthe. Son ancien concierge me donna sa nouvelle adresse, j'y allai ; une seconde fois il avait déménagé, et on ne put me dire ce qu'il était devenu.

— Et tu n'as pas fait d'autres démarches pour le retrouver ?

— J'avoue que je m'en suis tenu là, répondit Maurice avec un certain embarras.

— De sorte que tu ignores si Sarrue est plus heureux qu'autrefois ?

— Je ne sais rien, dit Maurice visiblement troublé.

— Maurice me cache quelque chose, pensa Georges. Que peut-il s'être passé entre lui et Sarrue ?

— C'est égale, reprit-il tout haut, un homme comme Sarrue, un poète, même aussi peu connu qu'il l'est, n'est pas difficile à trouver dans Paris ; il est impossible qu'on ne sache pas où il demeure, à la rédaction des journaux où il a écrit, ou probablement il écrit encore, et je suis surpris, Maurice, que tu n'aies pas songé à cela.

— J'ai été très occupé, répondit Maurice, cherchant à s'excuser ; mon installation m'a pris tout mon temps.

— Je comprends, fit Georges avec un fin sourire, et puis l'amour est venu, et ton temps et toi-même avez été pris tout entiers par la princesse Olga.

— Mon cher Georges, tu ne connais pas Paris, tu ne peux pas savoir comme la vie est active, comme un jour est vite passé. On est heureux quand on peut faire le quart des choses projetées la veille.

— Cela me prouve que tu n'as pas eu encore à ton service une minute pour t'ennuyer, répliqua le capitaine en riant.

— Tu peux le croire, dit Maurice sur le même ton.

Il firent une dernière fois le tour du jardin, en parlant de diverses choses, et ils rentrèrent dans la maison, où Manette les attendait dans le petit salon.

A son tour, elle désirait se trouver seule avec Georges, pour causer Maurice le comprit et les laissa ensemble.

Georges savait bien des choses que Maurice ignorait et Manette, par exemples, ne voulait point parler à Georges devant Maurice des deux filles de Gervaise.

VIII

Comme le concierge de la rue Saint-André-des-Arts l'avait raconté à Maurice Vermont, Jacques Sarrue ne pouvant plus payer son loyer, le principal locataire de la maison s'était vu forcé de le congédier.

Sans travail et à bout de ressources, sentant la nécessité absolue de limiter ses dépenses, en commençant par celle du loyer, le poète était décidé, d'ailleurs, à donner son congé. Certes, ce n'était pas de gaieté de cœur qu'il quittait un logement confortable, où Georgette se plaisait ; mais il le fallait. Avant tout, il devait trouver le moyen de faire vivre la jeune fille.

— Je suis désolée de ce qui nous arrive, dit-il à Georgette : vous devez vous dire que je ne tiens guère la promesse que je vous ai faite.

Elle eut un regard triste, mais plein de reconnaissance.

— Vous avez fait plus que vous ne pouviez, Jacques, répondit-elle ; ah ! je n'oublierai jamais toute l'affection que vous me donnez et votre admirable dévouement... Vous m'avez permis de compter sur vous, je suis sans inquiétude. Faites, Jacques, je ne dis pas comme vous voudrez, comme vous pourrez.

— Je n'avais pas prévu tous ces terribles événements qui ont frappés la France au cœur, reprit-il avec amertume ; je ne pouvais pas lutter contre eux ; d'ailleurs ils ont épargné personne, et, plus ou moins, tout le monde a souffert et souffre encore. Mais les affaires reprennent, on ouvre les ateliers, je retrouverai bientôt du travail. En attendant, Georgette, il faut nous soumettre, ce sont des mauvais jours à passer.

— De mon côté, Jacques, je chercherai du travail, le peu que je gagnerai nous viendra en aide.

— Ne parlons pas de cela maintenant, Georgette ; nous verrons plus tard, si je ne peux pas seul suffire à vos besoins.

— Mais vous avez des dettes Jacques.

— Oui, mais avec le temps je les payerai. Un homme de cœur doit toujours remplir ses engagements ;

ceux qui m'ont prêté de l'argent savent parfaitement que je ne puis le leur rendre maintenant ; attendrons. Jusque-là, Georgette, nous nous gênerons et nous ferons comme nous pourrons.

Sarrue loua, rue Galande, au quatrième étage, une petite chambre assez convenable pour Georgette. N'ayant pu trouver dans la même maison ce qu'il voulait pour lui, prit un cabinet, une mansarde sous le toit, dans une autre maison de la même rue.

Sans rien dire à Georgette, afin qu'elle ne fût pas sans argent, il vendit pour le prix qu'on lui en donna les meubles qu'il avait achetés pour compléter l'ameublement du logement de la rue Saint-André-des-Arts. La somme n'était pas grosse, mais il se dit avec une certaine satisfaction :

— Voilà pour deux mois d'existence de Georgette assurée.

Sarrue ne manqua pas d'aller donner son adresse à l'imprimerie où il était employé avant la guerre.

On lui répéta ce qu'on lui avait déjà dit plusieurs fois :

— Aussitôt que nous aurons du travail à vous donner nous vous préviendrons ; mais que cela ne vous empêche pas de passer de temps en temps à l'imprimerie.

Mais, si dans la plupart des imprimeries les presses commençaient à fonctionner, le travail était fort restreint et on rappelait, naturellement, les plus anciens employés. Si bon correcteur que fût Jacques Sarrue, on ne pouvait pas lui donner du travail tant que ses collègues, plus anciens que lui dans la maison, suffiraient à la besogne courante. Quand aux travaux extraordinaires, il ne fallait pas y penser encore.

En attendant, Sarrue voulut se remettre à donner des leçons. Il chercha des élèves et n'en trouva pas un seul.

Il ne voyait pas sans anxiété les jours et les semaines s'écouler rapidement.

Depuis longtemps, Georgette avait compris la situation, et elle s'était dit :

— Il faut que je travaille.

A l'insu du Sarrue, qui s'y serait peut-être opposé, elle chercha de l'ouvrage. Elle en trouva qui lui fut donné de deuxième ou de troisième main. C'était de la confection en grosse lingerie, ouvrage ingrat, toujours mal payé. En travaillant beaucoup, Georgette pouvait se trouver satisfaite quand elle avait gagné de quatre-vingts centimes à un franc par jour.

Quand Sarrue vit qu'elle travaillait, son cœur se serra douloureusement, mais il ne fit aucune observation. Que pouvait-il dire ?

Georgette parvint ainsi à reculer d'un mois la crise prévue.

Un jour, elle dit tristement à Sarrue :

— Jacques, il ne me reste plus rien de l'argent que vous m'avez remis, et pourtant j'ai été économe autant que je l'ai pu.

Le poète tressaillit, et il sentit que tout son sang refluit vers son cœur, mais se roidissant contre sa douleur :

— Georgette, répondit-il, en prenant un air souriant, j'ai enfin trouvé une leçon : deux heures tous les jours et trois francs le cachet !

Le malheureux, il avait le triste courage de mentir, mais ce mensonge était la conséquence d'une idée qui lui était venue subitement.

— Ainsi, continua-t-il, pour quelque temps nous voilà sauvés ! Demain je demanderai qu'on me fasse un avance, et en attendant mieux, je vous apporterai une petite somme. Ma leçon commence demain, elle est de dix heures à midi. Mais je ne vous ai pas tout dit, Georgette : il est convenu qu'en plus du prix du cachet, je déjeunerai tous les jours avec mon élève. Vous le voyez, Georgette, il ne faut jamais désespérer.

— Je suis heureuse de cette bonne nouvelle, Jacques, répondit-elle ; ah ! vous n'aurez jamais le bonheur que vous méritez.

Le visage de Sarrue s'épanouit. Il était content de lui. Il venait de décider qu'il ne mangerait plus qu'une fois par jour, le soir, avec Georgette.

Il se montra gai comme il ne l'avait pas été depuis longtemps.

En voyant Sarrue si joyeux, il ne vint point à la pensée de Georgette qu'il pouvait la tromper.

Le lendemain, vers neuf heures, le poète sortit de sa mansarde avec un paquet de livres sous son bras, et s'en alla chez un marchand de livres qu'il connaissait.

— Je suis gêné en ce moment, lui dit-il, voulez-vous m'acheter ces livres ? Il y en a huit.

Le marchand regarda l'un après l'autre les huit volumes.

— Est-ce que vous avez beaucoup de ces vieilles éditions ? demanda-t-il.

— J'ai plus de cent volumes, que j'ai achetés dans le temps, un peu partout, répondit le poète ; j'ai, entre autres, quelques élzévir introuvables aujourd'hui. Je me déciderai probablement à vendre le tout, et si vous êtes consciencieux je vous donnerai la préférence.

— Les affaires sont mauvaises en ce moment ; vous savez sans doute aussi bien que moi la valeur de ces volumes ; je voudrais les payer leur prix, mais je ne le peux pas.

— Je sais que j'en dois pas être trop exigeant. Combien me donnez-vous des huit volumes ?

Le marchand regarda de nouveau le livre, et après avoir réfléchi un instant, il répondit :

— Cinquante francs, parce que c'est vous.

— Soit, dit Sarrue. Sarrue était disposé à les laisser pour quarante francs.

— Si vous vous décidez à en vendre d'autre, j'espère que vous n'irez pas chez un de mes confrères, lui dit le marchand en lui comptant son argent.

— Je vous ai promis de vous donner la préférence, répondit Sarrue.

Il mit l'argent dans sa poche et sortit de chez le libraire en poussant un soupir de soulagement. Il ne se souvenait déjà plus que, le matin, en prenant les huit volumes sur la planche qui les portait, des

larmes lui étaient venues aux yeux. Ce n'était pas seulement des livres, c'étaient huit de ses vieux amis qu'il venait de vendre. Lui, il serait mort de faim près d'eux. Mais il fallait donner du pain à Georgette !...

A partir de ce jour, Sarrue ne fit plus qu'un seul repas. C'était sa volonté. Il cessa de fumer et s'imposa beaucoup d'autres privations ; mais Georgette eut le nécessaire.

Maintenant qu'il connaissait le moyen de ce procurer de l'argent, il n'attendait plus que Georgette lui en demandât. Il voyait lui-même ce qui restait dans la bourse, et quand le moment était venu, il faisait une nouvelle visite au marchand de livres.

C'était toujours le produit des leçons à trois francs le cachet.

L'hiver se passa ainsi.

Un jour, Sarrue remit cent francs à Georgette. Il venait de vendre ses derniers livres ayant quelque valeur.

On lui faisait toujours espérer du travail qu'on ne lui donna point.

— Je n'ai plus rien à vendre, se dit-il amèrement et le cœur gonflé, et dans un mois, six semaines au plus tard, Georgette sera sans pain.

Il serra fiévreusement sa tête dans ses mains.

— Mon Dieu, comment faire ? s'écria-t-il effrayé en présence du sombre avenir vers lequel il marchait.

Il avait porté ses meilleurs poésies à divers journaux, et partout on lui avait répondu :

— On ne lit plus les vers aujourd'hui ; si nous publions une de vos poésies, ce serait pour vous être agréable, et nous ne pourrions pas vous payer. Ah ! si vous nous apportiez un bon roman, ce serait différent. Le roman-feuilleton redevient à la mode et il faut donner satisfaction aux exigences de la masse des lecteurs. Tous les journaux sont à la recherche de romans, qu'ils ont beaucoup de peine à trouver. Laissez la poésie, monsieur Sarrue, et croyez-moi, faites du roman-feuilleton.

Jacques Sarrue se dit que, en effet, c'était un excellent conseil.

Il s'était mis à chercher un sujet et avait passé quinze jours à jeter un plan sur le papier, puis il avait commencé à écrire. Mais dans la situation d'esprit où il se trouvait, tourmenté par ses inquiétudes, son imagination violente restait rétive et il faisait des efforts inouïs pour trouver des idées qui s'obstinaient à ne pas venir.

Alors s'apercevant qu'un bon poète peut ne pas être un romancier, il avait laissé sa plume se couvrir de rouille à côté du troisième chapitre inachevé de son roman.

IX

L'inspecteur de police qui avait dirigé l'expédition de la rue Vaugelas, à la suite de laquelle la dame Paumelle, sa servante, et Albertine, avaient été mises entre les mains de la justice, se nommait Mouillon. C'était un homme énergique, ayant beaucoup de patience et de volonté, et une grande ténacité dans les idées.

(A continuer.)

**GAZETTE DE BERTHIER**

BERTHIER, 14 NOVEMBRE 1890.

**LA QUESTION DES ASILES**

Depuis que le gouvernement a annoncé dans le discours du trône sa politique sur la question des asiles, on a fait grand bruit à ce sujet. Ce n'est pas le temps, sans doute, de discuter ce point maintenant; il vaut mieux attendre que le ministre soumette son projet de loi. Mais nous croyons qu'il est bon de rassurer le public et de faire disparaître la fausse impression que l'on voudrait créer dans certains quartiers.

Le gouvernement désire simplement conserver le contrôle médical des asiles. De là, on conclut qu'il veut ostraciser les religieux et les religieuses, pour confier le soin des malades aux laïcs exclusivement. Rien n'est plus faux. Le gouvernement désire au contraire confier le soin des malades et l'administration des asiles aux communautés religieuses, pour la bonne raison que la rémunération qu'elles exigent est bien moindre que celle demandée par les laïcs, et, aussi, parcequ'elles traiteront les malades avec plus de sollicitude que n'importe qui.

Si nous sommes bien informés le gouvernement aurait l'intention de confier à différentes communautés, soit dans les villes, soit dans les campagnes, le soin des déments, des idiots et des vieillards, enfin de tous ceux qui ne sont pas susceptibles de guérison. De cette façon, le gouvernement réaliserait une économie considérable.

On s'alarme au mot de "contrôle médical." Pourquoi? Parceque l'on n'en comprend pas le sens, ou parceque l'on feint de ne pas le comprendre.

Voyons donc ce qui se passe dans nos hôpitaux, comme à l'Hôtel Dieu, par exemple. Ce sont les médecins qui ont le contrôle médical absolu; ils ordonnent l'entrée et la sortie des malades. Les religieuses suivent à la lettre le traitement indiqué par les médecins. Et pourtant, elles sont chez elles et ne reçoivent aucune subvention de l'Etat.

Eh bien, au nom du bon sens et de la justice, nous le demandons: pourquoi faut-il appliquer un autre principe quand, au lieu de traiter une maladie ordinaire, il faut traiter une maladie cérébrale qui exige beaucoup plus de soins?

Après tout, nous ne sommes pas un peuple de sauvages: la législation que le gouvernement a l'intention de proposer, n'est que la répétition de ce que existe dans tous les pays les plus civilisés. En Belgique on confie le soin des aliénés aux religieuses et l'Etat conserve le contrôle médicale. Nous ne croyons pas que les autorités religieuses de ce pays aient jamais protesté contre ce système.

Au reste, au point de vue religieux, le passé de M. Mercier devrait être, il nous semble, une garantie suffisante de ce qui se fera dans l'avenir.

Un confrère de Montréal rapporte, que depuis l'adoption du bill McKinley, on a construit sur la frontière une grange dont la moitié se trouve dans les Etats-Unis, et l'autre moitié dans le Canada. Les poules sont nourries à l'extrémité canadienne avec du grain qui ne paie pas de droit, et elles vont pondre à l'extrémité américaine, et les œufs sont ensuite expédiés à New-York en franchise.

**Echos de la Chambre.**

MM. Desmarais et Fitzpatrick qui ont proposé et secondé l'adresse au discours du trône, n'ont trompé l'attente générale.

Ces messieurs, par leur talent, s'étaient créés dans le public, une réputation d'orateur hors ligne, et tout le monde avait hâte de les entendre en parlement; sur ce nouveau théâtre où ils ont su aussi enthousiasmer leurs auditeurs.

M. Desmarais s'est exprimé à peu près en ces termes:

Je remercie cette chambre de la sympathie dont elle fait preuve à mon égard lorsque je me lève pour accomplir la tâche un peu rude, mais si honorable de proposer de l'adresse. Je suis convaincu, M. l'Orateur, que ces applaudissements, je ne les mérite point. Ils s'adressent davantage à tous les autres députés de cette chambre.

Je suis ici, messieurs, comme député de St-Hyacinthe, de ce comté, qui a eu l'honneur d'être représenté par des hommes comme les Bernier, les Delorme, les Bachand et les Mercier. Je succède au chef du parti libéral-national dans le comté que je représente, mais je ne remplace pas M. Mercier.

Quelle difficulté pour moi de traiter les nombreuses questions qui nous sont soumises dans le discours du trône par le gouvernement, il est cependant temps que je les aborde. Je suis libéral M. l'Orateur, et partisan des immortels principes qui, dans notre siècle, ont changé la face du monde. C'est sans crainte que je proclame ces choses; car je sais que la grande majorité de cette chambre m'approuve et partage mes idées. Il a été un temps où on a exploité contre nous les sentiments religieux du peuple de cette province. Aujourd'hui, tout le monde est convaincu, à part quelques fanatiques, qu'on peut être excellent catholique en étant bon libéral.

M. l'Orateur, soyons unis dans la bonne comme dans la mauvaise fortune: conservateurs et libéraux, tendons-nous la main dans l'intérêt du progrès de notre patrie et de la destruction des préjugés qu'on y retrouve encore, imitons l'exemple donné en 1886 par notre chef, M. Mercier, lorsqu'à l'heure du danger, il s'unissait aux ennemis de la veille dans l'intérêt du pays. Ce qu'a fait M. Mercier en 1886 a produit des fruits, M. l'Orateur. En effet, qu'avons-nous fait depuis la formation du parti national?

M. l'Orateur, il me suffira de vous rappeler les quatre ans d'administration du gouvernement national pour vous convaincre que M. Mercier n'avait pas tort en 1886, lorsqu'il parcourait la province, pour supplier ses compatriotes de s'unir devant le danger.

Quelle différence offre le discours du trône que nous avons à considérer aujourd'hui avec ce que les conservateurs appelaient jadis un maître menu.

Le lieutenant gouverneur nous félicite d'abord de l'ordre parfait qui a régné pendant la dernière lutte; en effet, M. l'Orateur, nous n'assistons plus de nos jours aux désordres qui se produisaient autrefois en pareille occurrence. Cette amélioration est due en grande partie au scrutin secret, forme introduite dans le pays par le parti libéral.

Quant à la conversion de la dette provinciale, nous ne pouvons la discuter aujourd'hui avec avantage, vu que le gouverneur nous annonce que les propositions faites à ce sujet sont d'une nature purement confidentielle.

M. l'Orateur, nous habitons, — disons-le avec orgueil, — un des plus beaux pays du monde. Nous y avons des sources de richesses immenses. Il nous les faut exploiter. Cette exploitation nous ferait une position analogue à celle qu'occu-

pent nos riches voisins en Amérique, eux qui ne sont pourtant pas plus âgés que nous!

Pour ce qui regarde l'emprunt, je me permettrai une remarque, même un reproche. Le gouvernement aurait dû faire en 1887 l'emprunt nécessaire de suite. Il aurait trouvé dans l'ancienne législature assez de patriotisme pour cela; car je crois qu'en saine économie politique, les petits emprunts répétés souvent, sont regrettables. Aujourd'hui, on va demander un emprunt considérable, il est vrai; mais pour mettre à exécution un programme comme celui de M. Mercier, il faut des fonds.

Quant aux voûtes en fer que l'on veut construire dans différents palais de justice de la province, nul ne niera que cette réforme ne soit d'une absolue nécessité. Les prisons et les palais de justice que l'on veut construire dans deux comtés de notre province sont encore une réforme qui s'impose depuis longtemps. L'ancienne législature elle-même l'a reconvenue.

Que dirai-je, M. l'Orateur, du maintien des écoles gratuites du soir? Notre population se reporte aujourd'hui davantage vers l'instruction; est-ce un mal? certes non. Pour les mêmes raisons il ne serait que juste de reconstruire les écoles normales de Québec, celles de Jacques-Cartier et de McGill.

M. l'Orateur, la construction d'un pont devant la Vieille Capitale est devenu une nécessité nationale. Il faut une communication aux habitants de Québec avec leurs voisins, et il est nécessaire que les nombreux chemins de fer qui ont leur raccordement autour de Québec aient un moyen direct d'y entrer. Espérons, M. l'Orateur, avec Son Honneur le lieutenant-gouverneur, que le gouvernement fédéral fera son devoir sur cette matière et que les citoyens de Québec seront assez patriotes pour se joindre à nos gouvernements dans cette entreprise.

Pour ce qui regarde la corporation de Québec, je suis convaincu qu'elle fera son devoir. Pourquoi le gouvernement fédéral nous refuserait-il son appui? lui qui avec ses ressources a aidé à la construction du pont Victoria et de Lachine. Pour ma part, voici mon opinion à ce sujet: Je suis de Montréal et je hais la politique de clocher. Je ne demanderai jamais qui bénéficiera le plus de cette entreprise, pourvu que ce soit dans l'intérêt général de la province. La législature doit donc, d'après moi, assurer la construction de ce pont. Et dut-elle en réaliser l'exécution avec ses seules ressources, je serais encore d'opinion qu'elle ne devait pas reculer devant les dépenses que nécessiterait l'entreprise.

L'empiérement des chemins est aussi d'une grande nécessité. Nous avons de nombreux chemins de fer; il faut en faciliter l'accès au peuple.

Il faut encore faire disparaître les ponts et barrières de péages, sans toutefois léser les droits acquis des propriétaires.

Tout ce que je viens de dire est un développement de l'idée que j'émettais en rappelant l'obligation de contracter un nouvel emprunt. Encore une fois, cet emprunt est destiné à l'exploitation de notre héritage national et, M. l'Orateur, nous avons des revenus; les départements des terres et du trésor sont florissants. Le trésor provincial peut produire un revenu additionnel de \$400,000 avec l'augmentation de l'impôt sur l'octroi des licences.

Ces revenus nous permettraient de rencontrer les dépenses additionnelles qui seront le résultat du nouvel emprunt. M. l'Orateur, pour accomplir toutes les réformes proposées, il faut un emprunt. A mon point de vue, les emprunts publics ne son pas des dettes.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur nous informe que le comité protestant a accepté l'argent voté comme indemnité pour le règlement de la question des Jésuites. Les es-

prits fanatiques ont essayé d'allumer le brandon de la discord dans notre province avec cette question, et de donner la responsabilité de cette agitation à M. Mercier; il est bien vengé aujourd'hui que des protestants éminents ont eux-mêmes écrit pour justifier l'attitude du gouvernement à ce sujet.

M. l'Orateur, ma tâche est accomplie. Brisons l'esprit de partialité qui nous a tant fait de tort dans cette province; soyons amis du progrès; soyons unis; faisons notre devoir et, tous ensemble, travaillons à la grandeur de notre pays.

M. Fitzpatrick lui succéda. Il fit un discours à l'emporte pièce et eut un succès oratoire éclatant.

Il débuta à peu près comme suit: Je réclame l'indulgence de cette Chambre, M. l'Orateur, surtout dans les circonstances, et après le brillant discours du député de Saint-Hyacinthe. Que puis-je ajouter, M. l'Orateur, aux savantes remarques de mon ami? Il a passé en revue d'une manière bien éloquent et il a apprécié à sa juste valeur toute la politique de M. Mercier.

M. Fitzpatrick continue ses discours. L'orateur s'éleva avec vigueur contre l'égalité et dit qu'il est du devoir de nos compatriotes de s'unir aux protestants bien pensants pour combattre le fanatisme. Ne regardons pas les différences de race du pays que nous habitons, soyons unis; et nous catholiques, que nous soyons anglais, français, ou irlandais, travaillons dans un but commun à la grandeur de notre pays.

Les deux armées sont maintenant en présence et la première bataille est commencée.

Les deux parties présente une apparence bien différente. A gauche ce sont pour la plupart des vétérans; de braves soldats fidèles à leur drapeau malgré les taches dont il est maculé et les souvenirs néfastes qu'il rappelle. A droite, l'on trouve aussi des vétérans, héros de tant de combats. C'est après avoir porté triomphalement le drapeau national d'une extrémité à l'autre du pays qu'ils l'ont enfin arboré pour la seconde fois sur le palais législatif de Québec. Mais à côté de ces héros a surgi toute une phalange de jeunes et vaillants guerriers, impatients de se mesurer avec l'ennemi en champ clos, après l'avoir battu en rase campagne. Tous, anciens et nouveaux, se pressent autour du général invincible qui est l'incarnation vivante de la cause qu'ils défendent et dont la voix éloquente les appelle encore à la victoire.

Les débats sur l'adresse ont excité un bien vif intérêt, et les tribunes ont toujours été bondées.

Ces débats ont provoqué plusieurs bons discours de la part de MM. Desmarais, Fitzpatrick, Blanchet, Mercier, Owens, Watts, Duplessis, Deschênes, Beauchamp, Carrier, McIntosh et Hall.

L'adresse fut définitivement adoptée lundi soir, et pas un seul député ministériel ne vota contre.

Nos bons bleus ont inauguré encore cette année les motions de non-confiance.

A la fin des débats sur l'adresse, M. Hall a fait une motion de non-confiance, basée sur ce que l'élément irlandais n'est pas représenté dans le cabinet.

Cette motion fut mise aux voix et rejetée sur la division suivante:

Pour:—MM. Beauchamp, Bédard, Blanchet, Desjardins, Duplessis, England, Grenier, Hall, Johnson, LeBlanc, Lessard, McDonald, McIntosh, Marion, Martin, Nantel, Normand, Owens, Poupore, Robertson, Villeneuve.—Total, 21.

Contre:—MM. Basinet, Bédard, Bernatchez, Bisson, Boyer, Cardin, Carrier, Chênevert, Côté, Déchéne, De Grosbois, Desmarais, Duhamel, Fitzpatrick, Girard, Girouard, Gladu, Gosselin, Laliberté, Langelier, Lemieux, Lovell, Marcotte, Mercier, Monfette, Parent, Pelletier, Pinault, Pouliot, Rinfret, Robidoux, Tessier (Portneuf), Tessier (Rimouski), Watts.—Total, 38.

Ce vote fut le premier de la session et il y avait dix députés ministériels absents. La majorité du gouvernement sera certainement de vingt-quatre à vingt-cinq.

Au Conseil législatif, l'adresse en réponse au discours du trône a été adoptée *nemine contradicente*, c'est-à-dire avec l'approbation de tous. C'est un résultat sans précédent.

Tous les comités ont été formés régulièrement cette semaine.

Voici les noms de ceux qui font partie de ces divers comités.

**COMITÉ D'AGRICULTURE ET D'IMMIGRATION**  
L'honorable M. Mercier et MM. Basinet, Beauchamp, Bédard, Bédard, Bernatchez, Bourbonnais, Cardin, Côté, Gosselin, Grenier, Lessard, Lovell, Lussier, McIntosh, McDonald, Marcotte, Martin, Monfette, Morin, Picard, Pouliot, Rocheleau, Rochon, Spencer et Ste Marie.

**CHREMIENS DE FER**  
Les honorables MM. Charles Langelier, James McShane et MM. Basinet, Bisson, Bourbonnais, Brunet, Cameron, Carrier, Clendinning, Deschênes, Desjardins, de Grosbois, England, Gladu, Johnson, Leblanc, Lessard, McIntosh, Martin, Morin, Nantel, Parent, Pinault, Poupore, Rainville, Tessier (Rimouski) Turgeon et Watts.

**PRIVILEGES ET ELECTIONS**  
Les honorables MM. Charles Langelier, Robidoux et Pelletier et MM. Leblanc, Lemieux et Owens.

**BILLS D'INTERET PRIVÉ.**  
Les honorables MM. Duhamel, Boyer, McShane, L. P. Pelletier, De Grosbois, Deschênes, Desmarais, Duplessis, Fitzpatrick, Hall, LeBlanc, Lovell, McIntosh, McDonald, Martin, Pinault, Rainville, Tessier (Rimouski), Tessier (Portneuf), Turgeon et Watts.

**INDUSTRIES**  
L'hon. M. Shehyn et MM. Beauchamp, Bédard, Bédard, Brunet, Clendinning, Côté, Desjardins, Gosselin, Johnson, Lemieux, Lussier, Marcotte, Monfette, Murphy, Parent, Rinfret, Rochon, Spencer, Ste Marie et Villeneuve.

**ORDRES PERMANENTS.**  
L'honorable M. Boyer et MM. Bernatchez, Girard, Girouard, Grenier, Laliberté, Marion, Picard, Pouliot et Spencer.

**COMPTES PUBLICS**  
Les honorables MM. Blanchet, Boyer, Langelier, Mercier, Robertson, Robidoux, Shehyn et MM. Bisson, Cardin, Cameron, Chênevert, Desmarais, Fitzpatrick, Hall, LeBlanc, Morin, Murphy, Nantel, Owens, Poupore, Rocheleau, Tessier (Portneuf) et Villeneuve.

**LEGISLATION ET LOIS EXPIRANTES**  
Les honorables MM. Blanchet, Robidoux et Pelletier et MM. Cardin, Chênevert, Fitzpatrick, Girard, Girouard, Gladu, Hall, Laliberté, Lemieux, Marion, Normand et Duplessis.

Le comité chargé de la formation des autres comités se composait des honorables MM. Mercier, Shehyn, Blanchet et Robertson et de MM. Bernatchez, de Grosbois, Tessier (Portneuf) Cardin, Watts, Nantel et Poupore.

Mardi matin l'honorable M. Laurier qui était de passage à Québec, a visité la salle de l'Assemblée législative où ses nombreux amis lui ont fait une ovation.

1,000 réclamations pour cent acres de terre ont été faites depuis la dernière session en vertu de la loi des douze enfants, ce qui représente un total de 12,449 enfants vivants dans ces \$1,000 familles. Un M. John

Hope (nom prédestiné), de Vaudreuil est à la tête de la liste avec 23 enfants vivants.

Mercredi soir, un splendide dîner a été donné par les ministres aux députés, dans le restaurant de la Chambre.

**L'opinion de M. Cleveland sur les élections**

Un reporter de la *Presse Associée* a fait causer l'ex-président Cleveland sur le résultat des élections de mardi dernier aux Etats-Unis.

Voici ce qu'il en dit: "Je suis enchanté; je défie que ce soit dans le pays de se réjouir plus sincèrement que moi des élections. Ma réjouissance est celle d'un Américain fier de ses compatriotes qui, quoique égarés pendant un certain temps par des préjugés de parti et par une confiance aveugle dans des chefs roués et égoïstes, n'ont pas pu cependant être entraînés à leur ruine.

Ils ont démontré que lorsque l'on a affaire à eux, il n'est pas prudent de les considérer comme stupides et comme ne s'inquiétant pas du bien-être de leurs compatriotes. La nécessité de la réforme du tarif entraînant la réduction du coût des objets nécessaires à la vie et le devoir du parti démocratique de provoquer cette réforme, ont été pleinement démontrés mardi par la façon dont le peuple a voté. Sa décision a été réfléchie et elle est d'autant plus significative que les électeurs ont voté d'après leur raisonnement et leur jugement et qu'ils ont prouvé que la corruption ne saurait porter atteinte à leurs convictions.

"Sans doute, le parti démocratique n'a rien autre chose à faire qu'à continuer la lutte sans trêve ni merci, sur le terrain sur lequel elle a été portée, c'est-à-dire à exiger une sage réduction du tarif correspondant aux besoins raisonnables du gouvernement, en opposition au système qui enrichit une classe favorisée aux dépens de la masse du peuple. Tant que ce résultat n'aura pas été obtenu, la question de la réforme du tarif n'aura pas été tranchée et le parti démocratique ne sera pas libéré de ses engagements.

"Notre parti a engagé une lutte honnête et implacable. Il s'est placé sur le terrain du dévouement désintéressé aux intérêts du peuple. Son unanimité absolue et son harmonie sur la question de la réforme du tarif montre son attachement aux véritables principes démocratiques et son enthousiasme pour une cause de laquelle dépend le bien-être public. Partout nos partisans ont magnifiquement agi et la moisson qu'ils viennent de récolter a été noblement gagnée."

Comme le reporter lui demandait ensuite son opinion sur le fonctionnement de la nouvelle loi sur la réforme du scrutin, M. Cleveland a dit encore:

"Je crois qu'il ne devrait plus y avoir d'opposition au principe de la réforme du scrutin. Je considère comme concluante la preuve qui vient d'être faite de son utilité et de son avantage pour le peuple. Dans quelques questions de détail, la nouvelle loi pourrait, peut-être, être améliorée. Il me semble qu'il serait bon de remédier à l'inconvénient qui résulte du si grand nombre de bulletins distincts qu'elle exige. Mais, après tout, cette objection et d'autres du même genre ne portent sur aucun point capital. Ce dont tout honnête homme doit se féliciter c'est que nous ayons une loi qui protège les électeurs contre la corruption et l'intimidation, et une mesure de cette utilité une fois adoptée ne saurait être rapportée."

L'Electeur de la semaine dernière donne la biographie suivante de notre député actuel M. Chênevert.

Galerie de la Presse,  
5 novembre 1890.

**M. CUTHBERT ALPHONSE CHENEVERT.**  
Député de Berthier

Monsieur Chênevert est né à Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, en 1859. Son père, mort depuis quelques années, était marchand. Il commença son cours d'études classiques au collège de l'Assomption et le termina au collège des Jésuites à Montréal.

Il fut admis à l'étude du droit en 1880 et suivit les cours de l'université Laval à Montréal. Il suivit en même temps le bureau Longpré et David.

Il fut admis au barreau en 1883. Pendant un peu plus d'une année il était l'associé de MM. Mercier et Beausoleil qui avaient ouvert à Berthierville une succursale dont il était l'agent le plus actif.

Depuis 1884 il pratique comme avocat pour son propre compte.

M. Chênevert est le rédacteur de la Gazette de Berthier, journal hebdomadaire fondé par lui en 1888, et publié dans l'intérêt du parti rational.

En 1884, M. Chênevert épousa Mlle Valérie Rocher, fille de l'ancien registraire du comté de l'Assomption.

Aux dernières élections il eût pour adversaire M. Allard. Les deux candidats étaient amis d'enfance, compagnons d'études, avocats pratiquant dans la même localité. La lutte fut très chaude en même temps que très courtoise, et M. Chênevert battit son adversaire par une majorité de 52 voix.

Son prédécesseur était M. Dostaler, fils de l'ancien conseiller législatif.

M. Chênevert est à la fois orateur et écrivain. Il s'exprime avec beaucoup de naturel et d'aisance. Au physique, il est de taille moyenne, chevelure blonde, demirase, teint frais, légèrement coloré, regard vif et plein de bienveillance.

**NOTES DIVERSES**

Le Herald de NewYork dit que la majorité des démocrates au 52e congrès sera de 125.

La nouvelle de la résignation de l'honorable M. Boyer, comme ministre sans portefeuille, n'est pas exacte.

La nomination aura lieu demain à Vaudreuil. Les candidats probables seront le Dr Lalonde, libéral, et le Dr Cholette, conservateur.

Le Globe dit que les révélations faites par M. Tarte au sujet de l'affaire McGreevy sont devenues assez sérieuses pour faire l'objet d'une enquête parlementaire.

Les journaux toriens d'Ontario ne peuvent taire leur désappointement devant le résultat des élections aux Etats-Unis, ou leurs amis protectionnistes les républicains ont été littéralement écrasés.

Le succès des démocrates au Massachusetts surtout leur fait mal au cœur parce que cet Etat s'est déclaré, par son vote, carrément en faveur de la Réciprocité avec le Canada.

En faisant appel à la charité publique en faveur des Irlandais me-

nacés de la famine, M. Tardivel, de La Verité, donne un tableau bien triste de ce qu'il a vu de ses propres yeux lors de son récent voyage dans le sud de l'Irlande, en septembre 1888.

— "Quand on a parcouru ces régions désolées, dit-il, comme je le fis en septembre 1888, on peut se faire une idée de ce que signifie ce mot épouvantable : Famine !

En septembre 1888 le temps était superbe, les récoltes étaient assez bonnes : et, cependant, la misère noire qui régnait dans le sud et l'ouest de l'Irlande était affreuse à contempler. Ici, au Canada, il ne se voit jamais rien de semblable, même dans les endroits les plus pauvres, aux époques les plus mauvaises.

Je mets l'homme le plus insensible au défi de parcourir ces districts de l'Irlande, même lorsque les récoltes n'ont pas manqué, sans verser des larmes. Je proteste que j'en verse encore chaque fois que je refais en esprit cette partie de mon voyage. Il y a là des milliers de personnes qui, du 1er janvier au 31 décembre, ne savent jamais ce que c'est que de "manger à leur faim." Il suffit de les voir pour s'en convaincre.

Lorsque le mauvais temps et la nielle ont détruit la récolte de pommes de terre—la seule récolte de ces régions stériles—la misère de ces populations prend des proportions que Dieu seul peut mesurer."

**NOTES LOCALES**

Samedi dernier, vu le mauvais état des chemins, il y avait peu de monde au marché de cette ville.

L'Hon. M. Sylvestre, Conseiller Législatif était de passage en cette ville, mercredi.

Le terme de la Cour de Circuit s'ouvrira le 17 du courant, sous la présidence de son honneur, le juge Ouimet.

Le conseil de cette ville a, à sa séance tenue mercredi dernier, ordonné la préparation du rôle de perception pour l'année courante.

Madame C. Beausoleil de Montréal et Mademoiselle Beausoleil étaient à Berthier dimanche en visite chez M. W. G. McConnell.

Il y eut mardi dernier assemblée régulière des actionnaires de la Compagnie Industrielle de Berthier (limitée) au Bureau de la Compagnie.

Le bureau de la Seigneurie de Berthier est tenu depuis le onze courant dans la maison de M. William Noisieux, et porte voisine de la Gazette de Berthier.

Vendredi prochain, le 21 courant, à l'occasion de la Sainte Cécile, patronne des musiciens, il y aura grand concert au collège St Joseph de Berthier.

Le programme de cette soirée promet beaucoup. Espérons qu'il y aura foule à cette séance.

Le Révd M. V. Plinguet, Prêtre, Curé de l'Isle Dupas, assistait mardi dernier aux noces d'or de son frère, M. J. A. Plinguet, de Montréal. La messe a été chantée à l'église St-Jean-Baptiste par M. V. Plinguet qui avait fait le mariage, il y a cinquante ans et qui bénit de nouveau les mariés.

La Corporation de cette ville est à faire faire de ce temps-ci, les travaux nécessaires pour continuer la rue William jusqu'à la rue St-Louis

et à travers le terrain où étaient les attaches des chevaux, en face de l'église.

Ces travaux sont fait sous l'autorité du règlement passé, il y a quelques jours, par le conseil, et décrétant l'ouverture d'un parc public en la Ville de Berthier.

Un certain nombre d'amateurs de cette localité sont à préparer une séance dramatique et musicale pour la fin de Décembre prochain. Le drame qui paraît être choisi est *L'Homme de la forêt noire*.

Nous louons beaucoup ces personnes de leur heureuse idée de nous offrir un si bel amusement tout en aidant notre corps de musique ; car les recettes de cette séance lui sont destinées.

Notre député M. C. A. Chênevert était à Berthier dimanche dernier. Il est retourné à Québec lundi matin.

Il nous a annoncé que le gouvernement était disposé à donner une somme suffisante pour ouvrir une école du soir en cette ville.

Cette école devra s'ouvrir prochainement et nous croyons que les Frères St Viateur auront la direction de cette école. C'est un besoin qui se faisait sentir ici comme ailleurs, et les ouvriers qui seront à même de s'instruire gratuitement profiteront nous n'en doutons pas de cette largesse du gouvernement en leur faveur.

Nous venons de recevoir le huitième rapport de la Société d'Industrie laitière de la Province de Québec qui nous a été adressé par le Secrétaire de la société M. J. de L. Taché.

Cette société tiendra cette année sa convention annuelle à Sorel, les 26 et 27 novembre courant, à l'Hôtel de Ville. La première séance commencera à dix heures du matin, mercredi le 26. Le programme qui nous est expédié et le nom des conférenciers qui y sont inscrits nous assurent d'avance l'importance de cette convention et le bien qui peut en résulter pour la classe agricole et toute autre personne prenant un intérêt à cette industrie.

Il y aura à cette occasion réduction de prix de passage sur les chemins de fer sur certificat obtenu du Secrétaire de la Société et produit à l'agent ou employé de chemin de fer.

Tout le public est invité à assister à ces séances dont l'entrée sera gratuite.

**NAISSANCES.**

A St-Cuthbert, le 7 courant, la Dame du Docteur W. Hénault, Seigneur, un fils.

Parrain et marraine, le Notaire F. E. Rouleau, de St-Barthelemi, avec Dame Veuve Seigneur N. Hénault.

A la Paroisse de la Visitation de l'Isle Dupas, le 11 courant, la Dame de M. P. Victor Sylvestre, une fille.

Parrain l'honorable Louis Sylvestre Conseiller Législatif. Marraine Madame Pierre Gervais, de St-Cuthbert.

**AVIS PUBLIC**

Avis est par le présent donné que nous avons retiré notre agence de Paul Chevalier de Berthierville, en conséquence, nous avertissons le public de ne payer au dit Paul Chevalier aucun argent qui nous est du soit sur billet ou autrement.

A. HARRIS, FILS & CIE  
par Geo. T. Vincent, Gérant.  
14 nov. 1890.—1m.

**AVIS PUBLIC**

EST par le présent donné que tout colon, qui, D'ICI AU PREMIER MAI PROCHAIN, paiera au complet ce qu'il doit à la Couronne sur prix d'achat de terres publiques, ne sera tenu de payer que cinq ans d'intérêt seulement.

La même remise est offerte aux colons sans titre qui achèteront et paieront le prix complet des terres qu'ils occupent, dans le délai susdit.

Tous ceux qui ne paieront pas dans ce délai, devront subir la révocation de leur billet de location.

Pour le paiement, on devra s'adresser à l'agent des terres de la Couronne.

Georges Duhamel,  
Commissaire des terres de la Couronne.  
Département des Terres de la Couronne,  
Québec, 24 Octobre 1890.

Aucun journal n'est autorisé à publier cet avis sans une autorisation spéciale du Commissaire des Terres de la Couronne.

GEO. D.  
14 Novembre, 1890. 1 m.

TOUTES LES DAMES ET DEMOISELLES devraient recevoir le journal qui leur donne gratuitement 12 patrons coupés grandeur naturelle et 12 romans ou morceaux de musique pour piano "Tout en Rose," est le titre d'une ravissante sonnette donnée gratuite cette semaine aux abonnées. Chaque semaine le journal donne à ses abonnées 12 à 15 gravures de la dernière mode de Paris. Chronique de la mode, feuilleton, hygiène, économie domestique, cuisine, travaux de fantaisie pour jeunes filles, \$2.00 de prime Abonnement \$3.00. Les Modes Française Illustrées, 26. Côte Saint Lambert, Montréal, Canada.

CANADA,  
Province de Québec,  
District de Richelieu.

COUR SUPÉRIERE  
No. 3548

Dame Emélie Obé de Lavaltrie, dans le District de Richelieu, a, ce jour poursuivi son mari, Joseph Perreault, cultivateur et commerçant, du même lieu, en séparation de biens.

C. A. CHENEVERT,  
Avocat de la Demanderesse.  
Sorel, 18 octobre 1890.

**AVIS**

MM. Jean-Baptiste, Philippe et Joseph Destrempe de la paroisse de St Cuthbert, donnent avis au public qu'ils sont les successeurs de feu François Xavier Destrempe, et qu'ils sont les seuls autorisés en vertu d'une patente obtenue en 1878 et renouvelée suivant la loi à fabriquer et vendre l'onguent connu sous le nom de "Onguent Destrempe". Ceux qui fabriqueront ou essayeront de fabriquer ou de contre-faire cet onguent seront poursuivis suivant la loi.  
19 Sept. 1890.—3m.

ATTENTION.—N'oubliez pas, quand vous aurez quelque chose à faire teindre, nettoyer et réparer de vous adresser à M. Arthur Gervais, tailleur, à Berthier, qui est le seul agent ici de M. J. Gonthier qui possède une teinturerie à vapeur dans la ville de Trois-Rivières. On teint à cet établissement, habits, robes, pardessus etc. etc., sans les défaire et on les remet repassés, nettoyés et mis à neuf.  
10 Octobre 1890.—1½m.

**A VENDRE**

Une maison et une boutique de forge avec tous les outillages, dans le village de St-Gabriel de Brandon. Le tout est en parfait ordre et tout à fait neuf. La vente sera faite à des conditions bien faciles. S'adresser à

DAVID PROVOST,  
Charretier.  
St-Gabriel, 17 Oct. 1890.

**LA PREVOYANCE A GASNIER, MONTRÉAL.**

Vente et achat de FOND DE COMMERCE. Nous avons toujours à vendre ou à louer, hôtels, restaurants, confiseries, magasins de tabac et de fruits etc., à tous prix et dans tous les quartiers de Montréal, et la province. Les personnes ayant des établissements à vendre, à la ville ou à la campagne, peuvent s'adresser en toute confiance au No 1639, rue Notre-Dame, bureau de la Prévoyance.

11 juillet 1890.

A VENDRE pour cause de santé : 1o Un hôtel près du marché Bonsecours, bas prix. 2o Une épicerie, bon centre 15 ans d'existence. S'adresser à A. Gasnier, bureau de la Prévoyance 1639 rue Notre-Dame Montréal.

N'importe quel rhume peut être vite guéri par le Shiloh's Cure, qui est en vente à la pharmacie du Docteur C. Lafontaine.



La grippe, le croup, et les bronchites seront vite guéris avec le Shiloh's Cure. En vente chez le Docteur C. Lafontaine.

**Hotel Riendeau**

Ouverture de l'ancien Hotel St-Nicholas, Place Jacques-Cartier, Montréal.

Le populaire hôtelier, qui a acquis une si longue expérience dans cet état difficile, JOS. RIENDEAU, a transporté son établissement à l'ancien hôtel St-Nicholas, Place Jacques-Cartier. Le nouveau local est à proximité du débarcadère des bateaux de la Cie du Richelieu et d'Ontario, de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de Justice, c'est-à-dire au centre même des affaires commerciales. Le nom de l'établissement ne sera pas changé : il portera toujours le nom de :

**HOTEL RIENDEAU.**

Cet hôtel est tenu sur un très bon pied et est au nombre des meilleurs hôtels de Montréal.

Magnifique table, bonnes chambres, liqueurs choisies, enfin tout ce qu'il faut pour faire un hôtel de première classe.

Allez à l'hôtel Riendeau une fois et ensuite vous ne voudrez jamais aller ailleurs.

JOS. RIENDEAU,  
Propriétaire.  
15 août 1890.

Si vous êtes menacé de la Consumption, recourez donc au Shiloh's Consumption Cure. En vente chez le Dr C. Lafontaine.

**CHANCERS & CANCERS**

Le Dr Fleury de Lanoraie possède à l'heure qu'il est, un remède qui guérit infailliblement tous chancers et cancers. Le Docteur garantit de guérir, sans cela il s'engage à ne rien charger du tout pour ses médicaments.

18 Juillet 90.

Si vous êtes incommodé des nuits entières par la toux, le Shiloh's Cure est le meilleur remède pour vous. Adressez-vous à la pharmacie du Dr C. Lafontaine.

**Société Française**

D'IMPORTATION.

Vins, Liqueurs et Produits Français de Premier Choix.

Conserves Alimentaires. Huiles d'Olives Vierge. Whiskys et Rye Canadiens. Gins de Hollande.

Whiskys Ecossais et Old Tom Gin.

Vins d'Espagne et de Portugal.

**M. J. DAYET & CIE,**

Seuls agents pour la vente au Canada du célèbre RHUM St-GEORGES importé de l'île de Grenade, par la maison Georges Bertin & Cie, de Bordeaux, qui a obtenu à l'Exposition de Paris 1889 une Médaille d'Or la plus haute récompense du jury.

Cette liqueur d'après le Dr Hawking, l'un des Commissaires de la République des Etats-Unis, avec sa finesse d'Armo unio à son rôle digestif et d'Anti-Févreux lui ont créé la Renommée de : Gardien puissant de la santé publique.

Maison de Gros : 119, 121, 123 Rue Dalhousie, coin du Bassin Louise. (Basse Ville)  
Maison de détail : Coin des rues St-Jean et du Palais. (Haut-Ville)

QUEBEC.

PRIX MODÉRÉS.

**A LOUER**

Pour l'été ou pour l'année, deux magnifiques logements réparés à neuf et situés dans le plus bel endroit de la ville, sur la rue Edouard, en face du fleuve.

Bain, closet et toutes les autres commodités dans la maison. S'adresser immédiatement à ce bureau.

Pourquoi souffrir de la dyspepsie et du foie ? Le Shiloh's Vitalizer est un remède infaillible pour ces maladies et il est en vente chez le Docteur C. Lafontaine.

**ORGUE EOLIEN !**

LA GRANDE MERVEILLE MUSICALE.

QU'EST-CE QU'UN ORGUE EOLIEN ?

C'est d'abord un orgue avec clavier à cinq octaves, complet et parfait dans tous ses détails, qui se joue avec les doigts comme un orgue ordinaire, et en a toute l'apparence. A l'intérieur de cet instrument se trouve un mécanisme automatique que l'on met en opération par le simple tirage. Toute personne alors peut jouer CORRECTEMENT les morceaux les plus difficiles, mais le GRAND POINT surtout c'est qu'un musicien ou une personne de goût qui ne peut exécuter elle-même, peut rendre, non seulement correctement, mais ARTISTIQUEMENT, les compositions des grands maîtres, observant tous les changements de temps et les nuances de son les plus délicats.

On ne peut se faire une juste idée de cet orgue merveilleux sans l'avoir entendu. Les musiciens et le public en général sont toujours les bienvenus.

**L. E. N. PRATTE,**

No. 1676 rue Notre-Dame

MONTREAL.

SEUL IMPORTATEUR DES

**PIAMOS HAZELTON FISCHER DOMINION NEWBY & EVANS**

ET LES

**ORGUES DOMINION.**

Le Rév. Geo. Thayer de Bourbon, Ind., dit : "Moi et mon épouse devons la vie au Shiloh's Consumption Cure." En vente chez le Docteur C. Lafontaine.

**A VENDRE.**

L'Histoire de la Seigneurie de la Paroisse et du Comté de Berthier. Prix : 50 cts. S'adresser à ce bureau.

**ADRESSES.**

**A. DEMERS,**  
AVOCAT,  
RUE EDOUARD, BERTHIER.

**GERMAIN & CHENEVERT,**  
AVOCATS.  
BUREAU DE La Gazette de Berthier,  
BERTHIER, Q.

**A GERMAIN,**  
AVOCAT,  
RUE GEORGE, — SOREL, P. Q.

**G. E. MAURALT,**  
AVOCAT  
RUE GEORGE, — SOREL, P. Q.

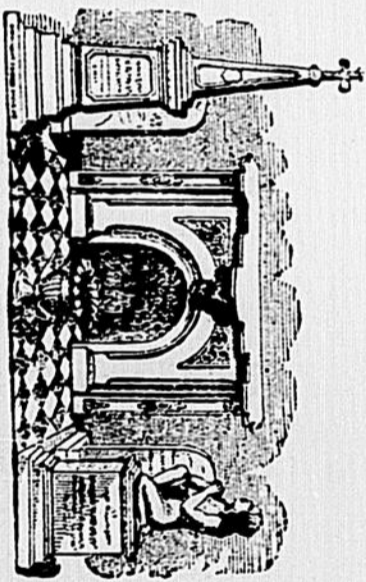
**NOÉ PICHÉ**  
HESSEUR C. S. ET AGENT COLLECTEUR.  
**ST-BARTHELEMY.**  
Se chargera de toutes affaires du ressort de sa commission et de tout s collections et agences quelconques.  
1er Mars 1889. — 1a.

**DR C. LAFONTAINE,**  
MEDECIN et PHARMACIEN,  
RUE EDOUARD — BERTHIER

**Banque Ville-Marie.**  
BUREAU PRINCIPAL, — MONTREAL.  
Succursale, A BERTHIER (En haut).

Continue comme par le passé à escompter tout ce qui est du ressort des Banques. Achète et vend lettres de change et traites sur toutes es parties de l'Europe et des Etats Unis.  
Occasion favorable pour les cultivateurs de s'aire des dépôts avec profit.  
Pour dépôts fixes, 4 pour cent d'intérêt.  
Pour autres informations, s'adresser au gé- rant,  
**A. GARIÉPY,**  
RUE EDOUARD, BERTHIER

**Ls. BOURDELAIS**  
St-Cuthbert  
— AGENT GÉNÉRAL DE —  
Monuments Funèbres,  
POUR LA MAISON  
**Ls Fressinet,**  
DE NICOLET.



**Monuments en Pierre, MARBRE ET GRANIT.**  
**OUVRAGE GARANTIE.**  
CONDITIONS FACILES  
M. Bourdelais se rendra sur demande chez toutes les personnes qui désireront acheter un monument, et leur donnera toutes les informations voulues.

**A Vendre.**

Un magnifique moulin à scie tout neuf de 25 pieds par 80 avec deux scies rondes marchant par la vapeur (de douze pouces) situé dans le meilleur endroit de la paroisse de St. Cuthbert.  
Avec de plus un moulin à bardeaux, foulon et presse.  
Conditions faciles.  
S'adresser à  
**M. PAUL LAVALLÉE**  
de St. Norbert  
10 mai 1889. — 1m.  
**A VENDRE.**  
Une grande quantité de bardeaux de première qualité et à des prix exceptionnellement bas.  
S'adresser pour le voir et l'acheter à **M. J. O. HÉLU,** agent de **M. E. BEAUSOLEIL,** 16 St Gabriel de Brandon

**W. G. McCONNEL**  
AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE CONTRE  
Le Feu, Vie, Accidents et Marines,  
que pour des Compagnies de première classe tel que la  
Canada Life, Northern, Queen, Western,  
Citizens, etc.

Risques placés au plus bas taux possibles.  
GERANT LOCAL DE LA COMPAGNIE DU  
**TELEPHONE BELL**  
BUREAU CENTRAL - - RUE EDOUARD,  
BERTHIERVILLE.

**F. J. A. DEMERS,**  
**HORLOGER BIJOUTIER**  
VIS-A-VIS LE MARCHE  
BERTHIER,

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un magasin, où il se chargera de la confection de  
**BIJOUTERIES, JONCS, &c.**  
Et de la réparation de MONTRES, HORLOGES, &c., &c.  
Il aura aussi toujours en main un assortiment complet de Montres, Horloges, Bagues, Lunettes, Pince-Nez, &c., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition.  
Ouvrage garanti pour un an.  
Une visite est sollicitée.  
**F. J. A. DEMERS.**

**HOTEL GUILMETTE**  
Tenu dans l'ancienne résidence de monsieur Louis Tranchemontagne, à deux pas du débarcadère de la Compagnie du Richelieu et de la gare du Pacifique.  
Cet hotel refait à neuf offre tout le confort désirable aux  
**TOURISTES ET VOYAGEURS DE COMMERCE,**  
La table ne laisse rien à désirer.  
Les Vins et Cigares sont de premier choix.  
Une visite est sollicitée.  
**H. GUILMETTE & CIE.**  
PROPRIETAIRES.

**ETABLIS EN 1877.**  
**J. O. WEILBRENNER,**  
Agent d'Affaires et Encanteur  
POUR LE  
DISTRICT de RICHELIEU.  
Ce monsieur porte une attention toute spéciale pour affaires de Collections de compte, billets, etc.—Affaires de faillite—Inventaire, Achat de Livres de crédits—Marchand à Commission—Vente privée ou à l'encan de propriétés ou fonds de commerce et peut fournir les meilleurs références.  
POSTE BOTE 415—SOREL.  
9 août : 829.

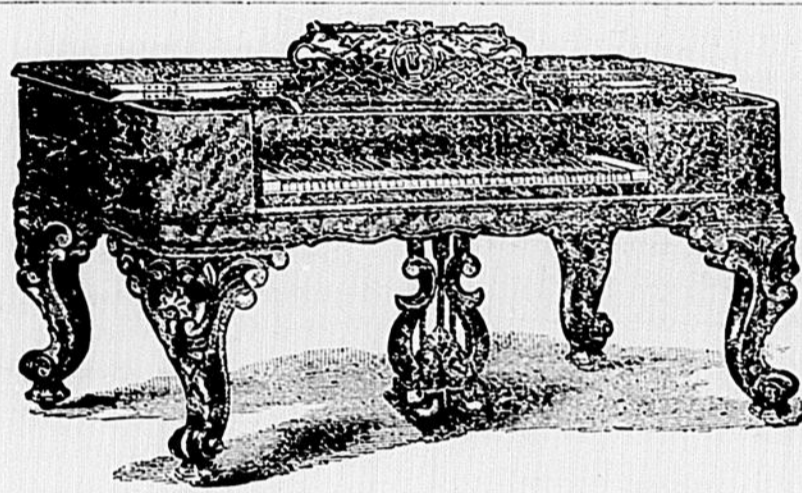
**DRS TRESTLER & GLOBENSKY**  
CHIRURGIENS-DENTISTES,  
No. 1592, RUE NOTRE-DAME.  
Pres du Palais de Justice.—MONTREAL.  
L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique.  
Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pourront retourner le soir du même jour avec leur dentier, si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin.  
**C. F. F. TRESTLER, L. C. D.**  
**STEPHEN GLOBENSKY, I. C. D.**  
30 av. '88.

**ASSURANCE contre le FEU**  
**PHOENIX**  
DE LONDRES  
ANGLETERRE.  
ETABLIS EN 1792.  
Succursale Canadienne Etablie en 1804.  
Emet des polices en français; la première Cte d'Assurance anglaise qui a établi une succursale au Canada.  
Le montant des pertes, payé depuis la fondation de la Compagnie ..... \$ 75,000,000  
Surplus au fond de réserve... 3,000,000  
Responsabilité des Actionnaires ILLIMITÉE.  
Dépôt au Gouvernement fédéral.  
Pour la garantie des assurés  
Canadiens ..... \$187,043.00  
Réclamations payées avec la plus grande ponctualité.  
AGENT A BERTHIER,  
**P. TELLIER,**  
NOTAIRE.  
— AGENT GENERAL D'ASSURANCE. —  
**Feu-Vie**  
ACCIDENTS ET MARINE,  
RUE EDOUARD, — BERTHIER  
30 nov. '88.

**BOISSEAU FRERES,**  
235 & 237, RUE ST-LAURENT,  
**MONTREAL.**

Nos importations du Printemps sont maintenant au complet et nous pouvons offrir toutes nos marchandises à meilleur marché que n'importe quelle autre maison.  
Nous mettons en vente comme occasion exceptionnelle: Un lot magnifique de GANTS de KID seulement 25 cents la PAIRE.  
Aussi:—Satin couleur, seulement 29 cts; Satin Aural, seulement 69 c.; Soie pongée unie, seulement 50 cts; Soie pongée imprimée, seulement 75c.; Satin sublime, toujours vendu \$1.00 à 69 cts; Serge française, toujours vendue 65 cts à 41 cts; Etouffe à robe depuis 10 cents la verge; Doublure pour robe à 5 cents la verge.  
N'ont jamais été à aussi bon marché:—Dentelles de tout choix, valeur 25 cents, vendues seulement 5 cts la verge; Bas cachemire, valeur 40 cts pour 25 cts.  
Nous recommandons comme extrême bas prix:— Nos Habillements drap faits sur mesure depuis \$8.00, et nos Pantalons à 2.25, 2.75 et 3.00.

**Boisseau Freres,**  
235 & 237, Rue St-Laurent.—MONTREAL.  
6 avril 1889.



IL EST TRÈS FACILE AU PUBLIC D'ACHETER DE LA MAISON  
**LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU,**  
vu que les pianos qu'ils vendent sont en usage dans le pays depuis nombre d'années. Tel que le célèbre piano HARDMAN, New-York, que nous vendons depuis 20 ans, MARSHALL & WENDELL, Albany, N. Y., depuis 30 ans et STEVENSON & CIE., depuis l'existence de la fabrique. Les instruments sont beaucoup répandus dans les communes et religieuses, et dans l'élite de la société de la province de Québec.  
Comme par le passé nous vendons à termes faciles. Nous prenons les vieux instruments en échange. Ces pianos sont remis à neuf à notre atelier auquel sont employés les ouvriers les plus habiles. Catalogues fournis sur demande. Téléphone No. 1297.

**Laurent, Laforce & Bourdeau,**  
1637—Rue Notre-Dame—1637  
MONTREAL.  
20 SEPTEMBRE 1889.

Président: PROSPER ALLARD. —:— Gérant: P. GOUDRON  
LA

**Compagnie Industrielle**  
DE BERTHIER (LIMITÉE)  
Incorporée 1887. Capital Autorisé, \$30,000.

**FONDERIE DE**

Pieces pour Machines et d'Articles de Menage, notamment du celebre Poêle "CANADA," Poêle "FAME," a Bois et a Charbon.

Chaudières,  
Canards, Poêlons,  
Sinks, Auges,  
Fers à Repasser,  
Ronds de Tuyaux,  
Portes de Fours,  
Portes de Cheminées,  
Porte-Allumettes,  
Couteaux à Tabac,  
Boîtes de Roues,  
Serre-joints, Goudron, patentes,  
Presses copie-lettres  
Refouleuses de Bandages,  
Pieuses de Ditto  
Machines à filleter,  
Poids pour Chevaux, etc., etc.



**FABRIQUE DE**  
Boulons "Chevilles" pour Voitures, Roues, Patins, Poêles, Charrues, Ponts, etc. Peintures pour Granges et Écuries, Targettes de Chassis, Verroux, Ecrous, Rondelles, Rivets, Serre-Joints, Tire-Fonds, Boulons de Clôtures, etc., etc.  
Réparations de toutes espèces de Machines, à très bas prix.  
Les visiteurs seront toujours bien reçus à la manufacture.  
Avec notre devise de "Beaucoup de ventes avec petits profits," nous défions toute compétition. Achat de vieilles fontes et vieux fer au plus haut prix du marché.  
Manufacture à Berthierville, à côté de la résidence de Monsieur F. O. LAMARQUE, maire de Berthier.

**COMMERCE.**

**MARCHÉ DE BERTHIER**  
BERTHIER, Oct 1890.  
LÉGUMES  
Patates, le minot..... \$0 25 à 30  
Oignons, le minot..... à .....  
Fèves, le minot..... à .....  
Oignons, la tresse..... 0 8 à 10  
Choux des Etats-Unis.. 0 5 à 0 6  
Fèves, la terrinée..... 0 4 à 0 5  
GRAINS  
Blé, le minot..... \$..... à .....  
Pois, le minot..... 0 80 à 0 90  
Blé d'Inde, le minot..... 0 60 à 70  
Avoine, le minot..... 0 45 à 0 50  
Sarazin, le minot..... 0 60 à 0 70  
Orge, le minot..... à .....  
Gaudriole..... à .....  
Graine de mil..... à .....

**VOLAILLES ET GIBIERS**  
Dindes, la couple..... \$1 20 à 1 5  
Oies, la couple..... à .....  
Poules, la couple..... 0 25 à 0 30  
Pigeon, la couple..... 0 15 à 0 20  
**VIANDES**  
Bœuf, la lb..... 07 à 8  
Bœuf, 100 lb..... 6 00 à 7 00  
Pore frais, la livre..... 9 a 10  
Lard salé..... 10 à 12  
Pore frais, 100 lbs..... 6 00 à 7 00  
Mouton, jeune quartier... 60 à 70  
Veau, jeune quartier.... 40 à 50

**FARINE**  
Farine en quart..... 4 70 à 5 70  
Farine en poche, 100 lb 2 20 à 2 50  
Farine de blé d'Inde... 1 75 à 1 90  
Farine de gruau..... 3 25 à 3 50  
Sarasin..... à .....

**PRODUITS DE LA FERME**  
Beurre frais, la lb..... 18 a 20  
Beurre salé..... 15 à 18  
Œufs frais, la douzaine. 15 à 20  
Laine, la lb..... 30 à 35  
Laine filée, la lb..... 60 à 75  
Savon..... 06 à 08  
**DIVERS**  
Miel coulé, la lb..... \$ 12 à .....  
Miel en gâteaux, la lb.. 12 à 15  
Sucre d'érable, la lb.... 07 à 8  
Graisse, la lb..... 12 a 0 15  
Tabac en feuille, la lb.. 08 a 0 15  
Paille, le 100 bottes... 5 00 a 5 50  
Foin, le 100 bottes..... 5 50 a 6 50  
Peau de bœuf, la lb.... 4 a 4  
Peau de veau..... 8 a 0 10  
Sirop d'érable, le gallon 90 a 1 00  
Peau de mouton, jeune. 60 a 0 75  
Cochon vivant, jeune... 3 00 a 4 00

**PRIX DES GRAINS CHEZ LES MARCHANDS DE BERTHIER.**  
Avoine..... par 36 lbs. \$0 45 a 50  
Sarasin..... par 50 lbs. 60 a 70  
Orge..... par 50 lbs. .... a .....  
Pois..... par 66 lbs. .... 85 a 90  
Graine de lin par 60 lbs. .... a .....  
Fèves..... par 60 lbs. .... a .....  
Blé de semence..... 1 50 a 1 60

**DECOUVERTE!**  
**DECOUVERTE!!**  
**DECOUVERTE!!!**  
Un remède enfin trouvé pour la guérison des *Eparvins, Formes, Mollettes, Jardons, Vessigons, Capelets, Arthrites, Luxations, Contusions, etc., etc.*

Le **LINIMENT RESOLUTIF** de BIBEAU est en effet le meilleur curatif connu d'après le témoignage des meilleurs Médecins Vétérinaires du Canada et des Etats-Unis pour la guérison des maladies plus haut mentionnées.

**D. couverte!**  
**Decouverte!**  
**Decouverte!**  
Le *Spécifique* de BIBEAU contre les coliques n'a jamais été surpassé par aucune préparation de ce genre.

**Decouverte!**  
**Decouverte!**  
La *Lotion Astringente* de BIBEAU est sans contredit la meilleure préparation actuellement sur le marché pour la guérison des Ulcères, Plaies, Blessures, faites par le collier, le harnais, etc., etc.

**DECOUVERTE!**  
**DECOUVERTE!!**  
**DECOUVERTE!!!**  
*Crinifère* de BIBEAU. Ce remède a pour effet de faire repousser promptement le crin sur le cou et la queue du cheval.

**DECOUVERTE!**  
**DECOUVERTE!!**  
**DECOUVERTE!!!**  
*Onguent Antiporique* de BIBEAU sans égal pour la guérison des maladies de la peau, telles que Gale, Boutons, Prurigo, Démangeaisons, etc.

**DECOUVERTE!**  
**DECOUVERTE!!**  
**DECOUVERTE!!!**  
*Onguent Dessicatif* de BIBEAU infatigable contre les maladies appelées: Eaux aux jambes, Crevasses, etc., etc., auxquelles sont sujetes les animaux.

Toutes ces préparations sont en vente chez **M. Louis Tranchemontagne**, marchand-général, Berthier, ainsi que chez  
**A. J. BIBEAU,**  
Médecin Vétérinaire,  
**JOLIETTE, P. Q.**  
15 Novembre 1889.

**A VENDRE.**  
Magnifiques vues de la ville de Berthier, prises à vol d'oiseau, pour cinquante centins, à la Gazette de Berthier.